

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE BETHUNE

PLACE LAMARTINE
62407 BETHUNE CEDEX
TEL : 03.21.68.72.00

S.A. SECFAC

79 RUE E GRUYELLE
62110 HENIN BEAUMONT

V/REF :

N/REF : 2006 B 105 / 2007-A-1498

Le Greffier du Tribunal de Grande Instance DE BETHUNE certifie qu'il a reçu le 14/06/2007,

P.V. d'assemblée du 10/04/2007
- Changement de gérant

Concernant la société

AAA ELECTRICITE ASSISTANCE AMENAGEMENT AUTOMATISATION ELECTRICITE
Société à responsabilité limitée
27 RUE PIERRE BOUCHEZ
62710 COURRIERES

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2007-A-1498 le 14/06/2007

R.C.S. BETHUNE 488 323 643 (2006 B 105)

Fait à BETHUNE le 14/06/2007,

Le Greffier



A.A.A. ELECTRICITE
Société à responsabilité limitée
au capital de 6 000 euros
Siège social : 27 RUE PIERRE BOUCHEZ
62710 COURRIERES
488323643 RCS BETHUNE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 10 AVRIL 2007

L'an 2007, le 10 avril, à 14 heures,
Au siège social à COURRIERES,

Monsieur Gilberto PAGIARO, demeurant 27, rue Pierre Bouchez 62710 COURRIERES,

Associé unique de la société A.A.A. ELECTRICITE,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes :

- Modification des statuts corrélative à la cession des parts sociales,
- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire et détermination de ses pouvoirs,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Après avoir pris connaissance d'un acte sous seings privés en date du 10 avril 2007 à COURRIERES, déposé ce jour au siège social contre remise d'une attestation de la gérance, portant cession par Monsieur Gilberto PAGIARO, associé unique à Monsieur Romuald BABLIN de 600 parts sociales lui appartenant dans la Société, l'associé unique décide de remplacer l'article 7 des statuts par les dispositions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à SIX MILLE EUROS (6 000 euros), divisé en 600 parts de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 600, entièrement libérées et attribuées en totalité à Monsieur Romuald BABLIN, associé unique.

Le dernier alinéa de l'article est inchangé.

 DS

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, prend acte de sa démission à ses fonctions de gérant et décide de nommer en qualité de nouveau gérant :

Mademoiselle Sandra DELBARRE
demeurant 96 rue de Verdun, 62110 HENIN-BEAUMONT

qui accepte.

Mademoiselle Sandra DELBARRE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Mademoiselle Sandra DELBARRE déclare qu'elle accepte les fonctions de gérant et qu'elle n'est pas frappée par une mesure ou par une disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Gilberto PAGIARO



« bon pour acceptation aux fonctions de gérant »
Signature

Bon pour acceptation aux fonctions
de gérant
